

Commune d'Anost - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 31 mars 2017 à 20 h, Mairie, Salle Albert Bigeard - ANOST

Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mars 2017 à 20 h sous la présidence de M. Jean-Claude NOUALLET

Présents : Louis BASDEVANT, Christian BIGEARD, Michel BIGEARD, Olivier CHAPUIS, Monique CONSTANT-VERMENOT, Claire GOUJON, Yvon LETRANGE, Henriette PATER (présente à partir de 20 h 30) Bertrand RATEAU, Daniel TURPIN, Chantal ZANON

Excusés : Chantal MARTIN pouvoir à Monique CONSTANT-VERMENOT

Hélène ROSINI, pouvoir à Olivier CHAPUIS

Henriette PATER pouvoir à M. Daniel TURPIN (pour le vote du CA 2016 Commune)

A 20 H, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Claire GOUJON est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2017

- Commission N° 1 – Administration Générale et Finances :

Budget communal

Vote du compte administratif 2016

Exposé de M. NOUALLET

M. Jean-Claude NOUALLET présente en détail le compte administratif communal 2016.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, avec 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Son exécution fait apparaître :

en section de fonctionnement, des dépenses réelles s'élevant à 529 086.75 € et des recettes réelles s'élevant à 693 971.89 €

et en section d'investissement, des dépenses réelles 492 560.00 € s'élevant à et des recettes réelles s'élevant à 367.321.51 €

Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion « Commune » du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016

Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 159 150.68 €, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 120 134.22 €

- Report en fonctionnement R 002 : 66 069.60 €

Budget Eau et assainissement

Vote du compte administratif 2016

M. Jean-Claude NOUALLET présente en détail le compte administratif Eau et assainissement 2016.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité, avec 13 voix pour, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Son exécution fait apparaître :

- en section d'exploitation, des dépenses réelles s'élevant à 70 298.85 € et des recettes réelles s'élevant à 122 827.31 €,
- en section d'investissement, des dépenses réelles s'élevant à 135 653.65 € et des recettes réelles s'élevant à 42 059.60 €

Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion « Eau et assainissement » du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

Affectation du résultat d'exploitation 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 28 871.46 € le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 4 795.65 €
- Report en fonctionnement R 002 : 36 456.29 €

Budget communal

Examen et vote du budget primitif 2017 :

Exposé de Louis BASDEVANT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget suivant, voté par chapitre :

En section de fonctionnement,

chapitres	dépenses de fonctionnement	
011	Charges générales	206 300,00 €
012	Charges de personnel	237 150,00 €
014	Atténuation de produits	107 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	46 550.00 €
66	Charges financières	9 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 400.00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement – sous-total :		612 500.00 €
023	Virement en section d'investissement	163 857.60 €
042	Opérations ordre entre section	3 176.00 €
Total dépenses de la section de fonctionnement		779 533.60 €
recettes de fonctionnement		
chapitres		
013	Atténuation de charges	4 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	155 600,00 €
73	Impôts et taxes	255 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	244 364.00 €
75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Recettes réelles de fonctionnement sous-total		713 464.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	66 069.60 €
042	Opérations ordre entre section	0,00 €
78	Reprise provision ancienne	0.00 €
Total recettes de la section de fonctionnement		779 533.60 €

chapitres	dépenses d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	46 927.45 €
165	Cautions	0.00 €
20	Etudes hors opérations	15 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	271 806.15 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
020	Dépenses imprévues	5 200,00 €
op.201701	N°1 2017 Mairie Pôle de services	20 000.00 €
op.201702	N°2-2017 Halle	20 000.00 €
dépenses réelles d'investissement – sous -total :		378 933.60 €
040	Opérations ordre entre section (déficit N-1)	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	137 291.19 €
Restes à réaliser 2015		45 547.03 €
Total des dépenses de la section d'investissement		561 771.82 €
chapitres	recettes d'investissement	
10222	FCTVA	57 900.00 €
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	120 134.22 €
13	Subventions d'investissement	68 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000.00 €
165	Cautions	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
024	Produit des cessions	10 000,00 €
recettes réelles d'investissement – sous -total :		332 034.22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	163 857.60 €
040	Opérations ordre entre section	3 176.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
001	Résultat d'investissement reporté	
Restes à réaliser 2015		62 704.00 €
Total des recettes de la section d'investissement		561 771.82 €

Vote des 3 taxes directes locales 2017

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité pour 2017, de maintenir les taxes d'imposition à leur niveau de 2016 (pas d'augmentation d'impôts locaux) :

- Taxe d'habitation : 8.73 %
- Taxe foncière bâti : 12,05 %
- Taxe foncière non bâti : 23.75 %

Facturation de la mise à disposition du personnel communal pour le service Eau/Assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 23 000 € le montant de la facturation de mise à disposition de personnel communal établie au nom du Budget annexe Eau/Assainissement.

Budget Eau et assainissement

Examen et vote du budget primitif 2017

Exposé de M. Louis BASDEVANT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget suivant, voté par chapitre :

En section d'exploitation,

chapitres	dépenses d'exploitation	
011	Charges générales	52 970,00 €
012	Charges de personnel	23 000,00 €
014	Atténuation de produits	9 660,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 100,00 €
66	Charges financières	6 447,62 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
Dépenses réelles d'exploitation – sous-total :		100 177,68 €
023	Virement en section d'investissement	25 326,61 €
042	Opérations ordre entre section	37 911,00 €
Total dépenses de la section d'exploitation		163 415,29 €
recettes d'exploitation		
chapitres		
70	Produits services, domaine et ventes diverses	118 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Recettes réelles d'exploitation – sous-total :		118 500,00 €
002	résultat d'exploitation	36 456,29 €
042	Opérations ordre entre section	8 459,00 €
Total recettes de la section d'exploitation		163 415,29 €

En section d'investissement :

chapitres	dépenses d'investissement	
16	remboursement d'emprunts	16 930,00 €
23	immobilisations en cours	415 800,00 €
dépenses réelles d'investissement – sous -total :		432 730,00 €
040	Opérations ordre entre section	8 459,00 €
001	résultat d'investissement reporté (<i>déficit</i>)	4 795,65 €
restes à réaliser 2015		0,00 €
Total des dépenses de la section d'investissement		445 984,65 €
recettes d'investissement		
chapitres		
10222	FCTVA	20 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	4 795,65 €
13	subventions d'investissement	214 500,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	143 451,39 €
recettes réelles d'investissement – sous -total :		382 747,04 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 326,61 €
040	Opérations ordre entre section	37 911,00 €
001	résultat d'investissement reporté (<i>excédent</i>)	
restes à réaliser 201		0,00 €
Total des recettes de la section d'investissement		445 984,65 €

Actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs suivant :

	Catégories	Effectif décidé	Effectif pourvu	TC	TNC
PERSONNEL TITULAIRE					
<i>Filière administrative</i>					
Attaché ou Rédacteur	A ou B	2	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	
<i>Filière animation</i>					
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1		1
<i>Filière patrimoine et bibliothèques</i>					
Adjoint du patrimoine	C	1	0		
<i>Filière technique</i>					
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	3	1	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	0	
PERSONNEL NON TITULAIRE					
<i>Secteur Administratif</i>					
CDD	C	1	1		1
<i>Secteur Technique</i>					
CDD	C	2	1	1	
<i>Secteur entretien</i>					
CDD	C	2	2		2
<i>Secteur tourisme animation</i>					
CDD	C	1	1		1

INDEMNITE 2ème ADJOINT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer, à compter du 1^{er} avril 2017, à Monsieur Louis BASDEVANT, deuxième adjoint, une indemnité de fonction sur la base suivante
 - 8,25 % de l'indice 1015, soit une indemnité mensuelle brute de 313,62 €

Admission en non valeur

Sur proposition du Trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'admission en non valeur pour le montant ci-dessous :

Budget eau assainissement			
Admission en non valeurs			
Référence trésorerie	Exercice	Montant	Motif
2015 R-2-67	2015	76.76 €	Seuil inférieur poursuite à l'étranger
2015 R-2-67		6.51 €	
2015 R-2-67		3.99 €	
2015 R-2-67		132.88 €	
TOTAL		217.14 €	

Convention cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour « Missions facultatives »

Exposé de M. NOUALLET

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire nous a informé que les conventions cadres permettant de bénéficier des missions facultatives sont à renouveler. A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

La convention prendra effet à la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, pour la durée du mandat restant à courir

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

Avenant au contrat territorial Arroux

Exposé de Jean-Claude NOUALLET

Projet de Contrat Territorial « Arroux » 2017-2019, dont les actions sur le Ternin, la Celle, le Méchet, le ruisseau de Bussy et la Braconne seront portées par le Parc.

La commune d'Anost fait partie du bassin versant de La Celle, inclus dans le projet de Contrat Territorial Arroux, outil de gestion et protection de la ressource en eau. Dans le cadre de cet outil, une cellule d'animation est mise en place sur le territoire concerné. Elle a un rôle d'interlocuteur proche du terrain pour les maîtres d'ouvrages, les communes et les particuliers.

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan a opté pour une participation identique des communes au fonctionnement du Contrat à hauteur de 0,61 euro par habitant et par an. Cette participation permettra :

- à la cellule d'animation de fonctionner durablement, au bénéfice des communes du territoire ;
- d'engager des travaux de lutte contre la renouée du Japon ;
- de réaliser une animation spécifique dans les écoles.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour adhérer au Contrat Territorial et pour participer au financement de ces actions, à hauteur de 0,61 euros par habitant et par an à partir de 2017, et ce pour la durée du contrat.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'accepter d'adhérer au Contrat Territorial « Arroux » ;
- d'accepter de participer financièrement au fonctionnement du contrat à hauteur de 0,61 euros par habitant et par an ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette participation et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le fonctionnement proposé sera susceptible de se modifier avec les évolutions possibles des compétences des intercommunalités du territoire.

Commission n°2 - Culture, tourisme, vie associative, éducation, jeunesse :

Cotisations et subventions municipales

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler les cotisations suivantes pour 2017 :

	Accordé 2016	Proposition 2017
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE Tourisme		70,00 €
ANEM	265,15 €	265,00 €
Association des maires de Saône et Loire	272,75 €	274,85 €
CAUE	224,00 €	224,00 €
SOLIHA	10,00 €	10,00 €
Stations vertes	832,00 €	832,00 €
ASSAD		16,00 €
Association du Tourisme en Morvan (calendrier cantonal des fêtes)	10,00€	10,00 €
Association du Tourisme en Morvan (brochure « Morvan en Fêtes »)	20,00 €	20,00 €
Office du tourisme d'Autun et de l'Autunois	35,00 €	35,00 €
Territoires numériques	821,00 €	834,00 €
Agence technique départementale	725,00 €	739,00 €
Union des maires des communes rurales 71	95,00 €	95,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régler les subventions suivantes pour 2017 :

	Accordé 2016	Proposition 2017
CIFA Jean Lameloise MERCUREY	60,00 € (deux élèves)	60,00 € (deux élèves)
Maison Familiale Rurale ETANG-sur-ARROUX	60,00 € (2 élèves)	30,00 € (1 élève)
Bâtiment CFA Autun		30,00 € (1 élève)

Commission n° 4 – Economie, agriculture, forêt, environnement, développement durable, urbanisme

Aménagement de la propriété Labille : plan de financement et demandes de subventions

Exposé de Louis BASDEVANT

La commune d'Anost est engagée dans un programme de rénovation de l'habitat lié à son centre Bourg. Pour cela, elle a fait l'acquisition en 2016 d'une propriété composée d'une maison d'habitation et de 7 500 m² de terrains susceptibles d'accueillir le futur programme d'aménagement.

Une autre opération d'acquisition - réhabilitation est actuellement en cours de réflexion.

L'ensemble de ces opérations de réhabilitation pourra concerner 4 logements locatifs : 2 T2, 1 T3 et 1 T4.

La rénovation de ce dernier logement T4, d'une surface de 69 m², fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2017 de notre commune.

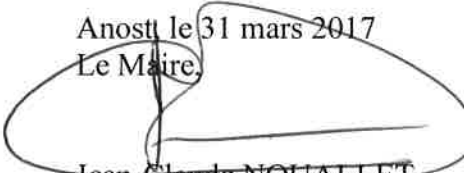
Il est prévu de solliciter auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, une intervention, au titre du programme n°40 : Habitat - l'Aménagement des Territoires, assise sur l'annexe 1 reconnaissant Anost comme site de proximité au titre des pôles issus du SRADDT, le plan de financement se présentera de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Travaux	77 220,00 €	Conseil régional	27 000,00 €
Estimatif honoraires (maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude)	8 580,00 €	FEADER	45 000,00 €
Imprévus	4 200,00 €	Autofinancement	18 000,00 €
Total HT	90 000,00 €	Total	90 000,00 €

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- mandater le Maire pour solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 30

Anost le 31 mars 2017
Le Maire.

Jean-Claude NOUALLET